

du 08/10/2009

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille neuf et le huit octobre à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Edition des bulletins de
paie confiée au centre de
gestion

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : MM Bernard CRUEIZE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal réuni en séance décide à l'unanimité de ses membres de continuer à confier l'édition des bulletins de paie au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Nota- le Maire certifie que la
convocation du conseil avait été
faite le 29/09/2009

Celui-ci donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme au
registre
Fait à Marchastel le
08/10/2009
Le Maire,

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 08/10/2009
et publication ou
notification
le 08/10/2009

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents